

## Ecopower promeut le courant vert en Belgique

Avec son pull de laine, ses cheveux en bataille et sa barbe hirsute, Dirk Vansintjan ferait le bonheur des caricaturistes. Cet activiste de l'écologie a été de tous les défilés pacifistes et antinucléaires. Il est, aujourd'hui, conseiller municipal du parti Groen ! (Vert) à Rotselaar, petite ville de la campagne flamande. Il est surtout devenu un acteur du marché de l'électricité, convaincu, explique-t-il, qu'il faut, à un moment donné, « *cesser de crier sur le bord de la route* » pour agir. En 1985, il a racheté avec quelques proches un moulin du XII<sup>e</sup> siècle, au bord d'une rivière. Neuf ménages vivent désormais au pied de cette belle construction. Ils bénéficient, comme 150 autres habitants, de l'électricité produite par une turbine.

En 1991, M. Vansintjan fonde Ecopower, une société coopérative spécialisée dans la production et, espère-t-il, la vente d'énergie renouvelable. Le climat politique n'est pas favorable, l'électricité « verte » apparaît comme un luxe coûteux, la Belgique ne suit pas encore l'exemple du Danemark ou des Pays-Bas. Dans ces pays, l'énergie alternative va fournir de nombreux emplois et les grands acteurs de la production d'électricité vont vite comprendre l'intérêt d'acheter du courant « vert » à prix réduit pour le vendre au prix du courant classique. La Belgique est, à l'époque, l'un des principaux acteurs sur le marché des éoliennes. Il faudra cependant une dizaine d'années pour que les pouvoirs publics prennent conscience de l'intérêt des productions alternatives.

**Appel d'offres.** Pour Ecopower, le déclic a lieu à Eeklo, une ville moyenne de Flandre orientale. Sous l'impulsion d'un fonctionnaire très motivé, la municipalité de droite lance un appel d'offres. A la surprise générale, les inconnus d'Ecopower décrochent le marché face au géant Electrabel, filiale de Suez qui, comme le dit Vansintjan, s'est pourtant efforcé de « soigner » les élus. La coopérative implante trois éoliennes devant fournir de l'électricité à 2 500 personnes. Pour assurer son développement soudain, Ecopower trouve de l'argent auprès de Triodos, une banque spécialisée dans les placements éthiques. Des participations sont aussi proposées au public, garantissant un rendement annuel de 6 %. Aujourd'hui, 7 000 ménages détiennent des titres d'Ecopower.

A Eeklo, les éoliennes sont devenues un motif de fierté. Des maires du nord de la France viennent souvent s'informer sur place. Ecopower est parvenue à impliquer les citoyens et les entreprises dans ce qui devait, selon elle, devenir leur projet. Le succès a fait tache d'huile : Gand, Louvain et d'autres villes se sont lancées. Les grandes sociétés néerlandaises ou flamandes multiplient les manoeuvres d'approche et Ecopower, avec ses huit employés, fournit 0,25 % de la consommation de la région flamande. La loi belge évolue. Les gestionnaires des réseaux, donc les propriétaires des infrastructures, doivent donner la priorité à l'acheminement d'électricité provenant d'énergies renouvelables ou de la cogénération.

Depuis 2003, les compagnies doivent, par ailleurs, posséder, sous peine d'amende, des « certificats verts » prouvant qu'une partie de leur production est écologique. Comme d'autres petites structures, Ecopower revend, conformément à la loi, ses certificats pour s'assurer des rentrées financières. L'évolution du marché a cependant forcé Dirk Vansintjan à retarder d'autres projets, dont la production d'énergie à partir de granules de bois ou d'huiles végétales. Afin d'éviter que les grandes sociétés, néerlandaises notamment, bénéficient des

tarifs préférentiels accordés à l'énergie alternative, l'Etat a instauré une taxe de 5 centimes d'euro par kWh d'électricité « verte » distribuée sur les réseaux alors que cet accès était gratuit auparavant.